

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**Le réseau des collèges publics des Ardennes
en 2005-2006
et la problématique des petits sites collégiaux**

MARS 2006

Ghislaine MATRINGE
Inspectrice générale de l'Education nationale

Jean-Pierre LACOSTE
Inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche

SOMMAIRE

1. Le contexte

- 1.1 Le réseau des collèges publics des Ardennes
- 1.2 Les évolutions successives du réseau des collèges
- 1.3 La problématique actuelle
- 1.4 La commande du ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

2. L'organisation et le fonctionnement des petits collèges

- 2.1 Le maintien des petits collèges.. les difficultés rencontrées et la recherche de solutions
- 2.2 Une particularité : l'expérience des collèges «multisites »

3. La politique éducative et pédagogique des petits collégiaux et ses résultats

- 3.1 Les conditions matérielles et humaines
- 3.2 La population scolaire et la politique éducative
- 3.3 La politique pédagogique
- 3.4 La réussite des élèves des petits collèges

4. Conclusion et suggestions

- 4.1 Constat global
- 4.2 Suggestions

Annexes

1. Le contexte

1.1 Le réseau des collèges publics des Ardennes

Le réseau des collèges du département des Ardennes est un sujet de préoccupation depuis une vingtaine d'années. Les mutations industrielle et agricole que ce département a connues entre les années 60 et les années 80 et leurs prolongements plus récents conduisent, encore aujourd'hui et entre autres conséquences, à une forte baisse démographique. Ce réseau, qui depuis les années 70 n'a pas notablement évolué, se retrouve maintenant avec des structures qui ne correspondent plus au nombre d'élèves scolarisés en premier cycle du second degré.

Il y a vingt ans, en 1985, les 46 collèges publics des Ardennes accueillaient 19 300 élèves, soit un peu plus de 420 élèves par établissement. Depuis, et de manière régulière, les effectifs ont baissé pour correspondre en 2005 à moins de 13 200 élèves, dont 730 élèves de SEGP A, sur 37 collèges regroupant 44 sites collégiaux, soit 300 élèves par site en moyenne.

Cette réalité moyenne recouvre bien entendu des disparités : si 3 collèges accueillent entre 500 élèves et 560 élèves, 9 collèges accueillent entre 400 et 500 élèves, 15 collèges accueillent entre 300 et 400 élèves et 10 collèges accueillent moins de 300 élèves. Et si l'on regarde la situation du point de vue des sites, on constate que 18 sites sur 44 accueillent moins de 300 élèves, dont 8 moins de 200.

Un réseau de collèges participe évidemment à l'aménagement d'un territoire et doit tenir compte du maintien d'un service public accessible à tous. Ainsi, on peut aisément comprendre que, dans des régions difficiles d'accès, on maintienne des structures en acceptant leur petite taille. En ce qui concerne le département des Ardennes, le relief, le climat, les voies de communication ne présentent pas de contrainte particulière qui rendrait difficilement accessible une partie de son territoire.

1.2 Les évolutions successives du réseau des collèges

Les autorités académiques ont depuis longtemps mesuré la fragilité d'un tel réseau, sans devoir parler de son surcoût.

Dans les années 90, un système d'«appariement» entre deux collèges a été imaginé: des accords concernant l'organisation des emplois du temps et les échanges entre deux collèges proches devaient être prévus par convention pour pallier les difficultés d'organisation pédagogique propres aux petites structures. Mais ces appariements ne semblent pas avoir véritablement fonctionné.

En 1999, le recteur de l'Académie a alors mis en place 9 collèges «multisites» regroupant chacun, au sein d'un EPLE, 2 collèges de petite taille: en théorie, on trouve, pour chaque nouvel EPLE,

une seule direction pour les 2 sites, un seul budget, une seule équipe pédagogique, un seul projet d'établissement. Très vite, deux EPLE multisites ont disparu: pour l'un, le conseil d'administration a choisi la réunion sur un site unique; pour l'autre, les contraintes immobilières ont conduit à la fermeture d'un des deux sites. D'où la situation à la rentrée 2005 de 7 collèges multisites.

Cette solution, conçue comme expérimentale et transitoire, avait le mérite de maintenir un maillage du territoire que les élus locaux et les familles privilégiaient. Elle présentait aussi l'avantage d'ouvrir une expérimentation d'organisation pédagogique nouvelle entre sites éducatifs proches.

1.3 La problématique actuelle

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale, et le président du conseil général des Ardennes, qui, depuis le 1^{er} janvier 2005, dispose des compétences relatives à la sectorisation des collèges², ont souhaité poser à nouveau et publiquement le problème de la viabilité d'un tel réseau, non pas d'abord d'un point de vue budgétaire, mais du point de vue de son aptitude structurelle à répondre aux exigences pédagogiques et de formation des jeunes Ardennais d'aujourd'hui et de demain. Cette démarche a été suivie et accompagnée avec beaucoup d'attention par le préfet du département.

Les responsables de l'Education nationale et de la collectivité ont retenu que des collèges accueillant au moins 300 élèves étaient susceptibles de réunir les conditions structurelles d'une meilleure réussite des élèves. Compte tenu du nombre d'élèves dès lors accueillis, chaque collège pourrait bénéficier de dispositifs optionnels, transversaux, pluridisciplinaires et d'une animation pédagogique partout réels, soutenus par des enseignants dont le nombre serait suffisant pour constituer de véritables équipes pédagogiques, y compris par champ disciplinaire.

Le projet présenté par le président du conseil général, fondé sur cette logique, conduit à la fermeture d'une dizaine de sites³ et, corrélativement, à la refonte de la carte scolaire des collèges comme à celle du réseau des transports scolaires. L'idée est d'anticiper les évolutions à l'aide d'un schéma directeur sur les dix ans à venir. Le projet de réorganisation territoriale du réseau des collèges s'appuie sur trois points :

- tendre pour chaque collège à un effectif compris entre 300 et 600 élèves,
- ne pas dépasser pour la plus grande majorité des collégiens un temps de transport d'une heure quotidienne (aller-retour),
- tenir compte des situations immobilières existantes.

Le conseil général des Ardennes a, par délibération du 17 novembre 2005, arrêté ce projet soumis à la concertation jusqu'au 15 février 2006.

Une telle perspective d'évolution se heurte - et c'est compréhensible - à l'inquiétude (parfois vivement manifestée) de certains élus locaux, de parents d'élèves et de personnels de l'Education nationale. Les opposants au projet font notamment ressortir que les petites structures, telles qu'elles existent aujourd'hui, permettent un accueil de proximité de bonne qualité : les élèves se

déplacent moins s'ils doivent se déplacer, sont mieux encadrés et suivis, et réussissent aussi bien qu'ailleurs; la notion de «taille critique», de leur point de vue, n'a pas de fondement réel.

1.4 La saisine du ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

C'est devant cette situation et dans ce climat que le ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à la demande du président du conseil général des Ardennes, a confié fin janvier 2006 une mission d'expertise conjointe à l'Inspection générale de l'Education nationale et à l'Inspection générale de l'Administration de l'Education nationale et de la Recherche sur le projet de l'assemblée départementale de restructurer la carte des collèges. Le président du conseil général des Ardennes souhaitait en effet «bénéficier d'un éclairage utile sur les enjeux pédagogiques qui président à l'élaboration du projet de refonte de la sectorisation des collèges ardennais».

Le présent rapport ne porte donc pas sur la pertinence des choix géographiques opérés par la collectivité pour construire son projet de carte, ces choix étant désormais de sa pleine compétence, après délibération de son assemblée et du CDEN. Conformément aux termes de la lettre de mission du ministre, les inspecteurs généraux ont souhaité centrer leur regard sur l'efficacité pédagogique et éducative des petites structures collégiales dans les Ardennes: **celles-ci offrent-elles aujourd'hui aux élèves les mêmes chances éducatives et de formation que les autres ?**

Le rapport s'intéresse à l'ensemble des sites collégiaux accueillant moins de 300 élèves, soit 25 sites pour 18 collèges; la taille retenue pour les sites concernés correspond à celle qui fait débat en Ardennes. Il abordera la problématique de l'organisation de l'offre pédagogique et de formation dans ces structures, et celle des politiques éducatives qui y sont conduites. Il approchera une première évaluation (qui méritera sans doute d'être poursuivie et développée par les acteurs ardennais de l'Education nationale) de leur dispositif du point de vue des résultats scolaires et du devenir des élèves.

La mission de l'inspection générale s'est déroulée du 6 au 9 février 2006 à Reims, à Charleville-Mézières et dans le département des Ardennes. Elle s'est efforcée d'écouter les différents acteurs sur ce dossier particulièrement sensible et a rencontré toutes les personnes qui en ont exprimé le désir. Des visites sur quatre sites collégiaux ont permis d'approcher la réalité du fonctionnement des établissements, en se plaçant délibérément du point de vue de l'élève. Le présent rapport s'appuie sur les entretiens et les observations réalisés, ainsi que sur un certain nombre de documents fournis par les divers interlocuteurs rencontrés.

Les listes des personnes rencontrées, des sites visités ainsi que des 18 collèges retenus figurent en annexes.

2- L'organisation et le fonctionnement des petits collèges

2.1 Le maintien des petits collèges : les difficultés rencontrées et la recherche de solutions

L'organisation et le fonctionnement des collèges ardennais ont fait l'objet de plusieurs études dont celles des inspections générales; elles n'ont pas manqué de mettre en évidence les difficultés récurrentes et les tentatives, au demeurant sans réel résultat, pour les résoudre.

Les deux premières études, en 1985 et 1987, avant et après la décentralisation, avaient été menées par l'inspection générale de l'Administration et se donnaient comme objet « le coût de fonctionnement annuel d'un élève de collège ». ⁴ L'étude se limitait au fonctionnement matériel des établissements mais se voulait une contribution à une réflexion plus générale sur l'enseignement dans les secteurs ruraux peu peuplés. L'étude pointait déjà certaines caractéristiques: la politique volontariste du conseil général visant à maintenir une certaine forme d'activité en milieu rural, l'importance du nombre des collèges. Le rapport de 1987, très technique, n'abordait pas les questions pédagogiques et éducatives, mais ouvrait en ce domaine une piste de réflexion: « une étude sociologique incluant les résultats scolaires donnerait certainement des conclusions intéressantes ⁵ ».

L'organisation et le fonctionnement des collèges ardennais ont également attiré l'attention des inspecteurs généraux qui ont procédé à l'évaluation de l'enseignement dans l'académie de Reims pendant l'année scolaire 2003-2004 ⁶. Dans la seconde partie de leur rapport intitulée « Contre les déterminismes culturels, économiques et sociaux, des politiques de lutte aux résultats contrastés », les inspections générales notent que l'adaptation des structures d'enseignement au contexte démographique a abouti à une « réorganisation inachevée » ⁷.

En ce qui concerne le réseau des collèges ardennais, la forte et longue résistance à tout changement qui aboutirait à la fermeture des petits sites est soulignée, alors même que, dans le premier degré, ont été mis en place avec succès des « pôles scolaires », réseaux d'une vingtaine de classes. Cet exemple du premier degré a souvent été évoqué positivement devant les membres de la présente mission par divers interlocuteurs.

Après la tentative peu concluante des « collèges appariés » en 1991, des « collèges multisites », par fusion de deux collèges en un seul établissement public local d'enseignement (EPL), ont donc été mis en place à titre expérimental à partir de 1999 (cf. § 1.2 supra). Ce caractère expérimental, et par nature provisoire, ne semble pas avoir été clairement perçu par les différents acteurs; l'absence d'évaluation formalisée et officielle du dispositif par les services académiques a entretenu la confusion et généré beaucoup de malentendus tant chez les élus, les usagers, que chez les personnels. Certes, une courte note d'étape a été établie en mars 2003 par les services académiques mais elle n'a pas été rendue publique; elle soulignait en conclusion la nécessité d' « évolutions significatives des projets [des établissements] conduisant les équipes à réellement travailler ensemble sur les deux sites », ce qui par là soulignait des difficultés de fond repérées.

2.2 Une particularité: l'expérience des collèges «multisites»

La solution paraissait séduisante puisqu'elle permettait à la fois de maintenir en milieu rural des collèges publics de proximité, outils d'aménagement du territoire, tout en respectant la volonté académique d'assurer partout un enseignement de qualité. L'Education nationale comme le conseil général n'ont pas lésiné sur les moyens nécessaires à la réussite de l'expérience.

Les ressources humaines mises à disposition par le rectorat et l'inspection académique sont en volume conséquent :

- des équipes de direction comportant au moins un principal,-un principal-adjoint, un gestionnaire et un gestionnaire adjoint, souvent un conseiller principal d'éducation,
- une dotation pour le moins correcte en personnels administratifs et techniques, ouvriers et de service,
- une dotation horaire globale confortable.

De son côté, le conseil général a doté chaque collège multisite d'un véhicule de service et prend en charge le déplacement (au demeurant coûteux) des personnels intervenant sur les deux sites; il a maintenu partout et très souvent augmenté sa contribution financière au fonctionnement et aux investissements.

Cette nouvelle organisation a permis d'assurer tous les enseignements obligatoires, contrairement à ce qui se passait avant 1999, et de renforcer l'équipe de direction. Cependant, les inspecteurs généraux s'interrogeaient dans leur rapport en 2004 :

«Il (le collège multisite) lui reste à démontrer, à travers ses bilans et évaluations, qu'il est pédagogiquement viable et profitable aux élèves pour constituer une solution crédible aux problèmes de certains petits collèges»⁸.

On attendait une véritable communauté de projet, une dynamisation des équipes pédagogiques, des résultats en accord avec les moyens accordés. L'observation que l'on peut mener en 2006 fait apparaître une réalité qui ne correspond pas aux attentes.

A l'exception de l'un d'entre eux, ces collèges continuent de fonctionner dans la juxtaposition de deux établissements distincts avec leur identité propre, malgré l'existence d'un conseil d'administration unique: chaque site scolarise ses propres élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Par ailleurs, certains sites, ayant des effectifs plus réduits que ceux de leur site « partenaire » et n'étant pas sièges de la direction de l'EPL, sont devenus des sortes d'annexes et se vivent comme tels. Certes, les personnels de direction s'efforcent de faire le lien en circulant quotidiennement entre les deux sites, en veillant à ne pas négliger un site au détriment de l'autre; les enseignants voyagent eux aussi d'un site à l'autre pour éviter autant que possible que le même professeur assure l'enseignement de la même promotion pendant quatre ans. Mais les difficultés de fond persistent.

L'organisation des emplois du temps se révèle particulièrement complexe: horaires décalés entre les deux sites, emplois du temps resserrés des enseignants et des élèves en raison des diverses

contraintes. Le va-et-vient des personnels est incessant: ils se croisent plus qu'ils ne se rencontrent, ce qui dans la pratique empêche la constitution de véritables équipes pédagogiques. Les chefs d'établissement doivent aussi composer avec la résistance de certains professeurs réticents au partage de leur service entre les deux sites. Comme le résume assez bien un chef d'établissement dans son diagnostic: « l'établissement ne fonctionne pas en «culture multisite » mais bien en addition de deux établissements distincts où la priorité a été placée sur l'affectif plutôt que sur le fonctionnel »..

Les élèves de chaque site, qui se connaissent depuis la maternelle, restent entre eux de la sixième à la troisième, souvent dans la même classe, jouent dans la même cour de récréation, participent aux mêmes activités, empruntent chaque jour les mêmes bus. Ils ne côtoient pas leurs camarades de l'autre site, hormis pendant quelques rares sorties ou voyages.

En fait, les collèges multisites n'ont de réalité qu'administrative et juridique.

Un seul collège, le plus petit des Ardennes, souvent cité en exemple⁹, fait exception. Il accueille une population scolaire majoritairement issue de CSP favorisées, les résultats des évaluations en 6^{ème} sont égaux ou supérieurs aux moyennes départementales et le collège voit ses résultats progresser régulièrement au diplôme national du brevet (DNB) depuis 2001, pour atteindre en 2005 des taux supérieurs à la moyenne départementale. Enfin, le collège a amélioré la fluidité des parcours 6^{ème}/3^{ème}.

L'établissement a tenté de fonctionner en monosite en rapprochant les élèves des deux sites distants de 13 km, niveau par niveau: par exemple, les deux classes de sixième chacune originaire d'un site, travaillent sur le premier site les lundi et mardi, se séparent le mercredi pour rester sur leur propre site de rattachement, enfin sont à nouveau regroupées sur le second site les jeudi et vendredi. Dans la réalité, elles ne sont toutefois mêlées que pour l'enseignement des langues.

Cette tentative de regroupement partiel permet surtout d'optimiser l'utilisation de la dotation globale horaire (offre variée d'options, détriplement de l'enseignement dans quelques disciplines en 4^{ème} et 3^{ème}), mais cette organisation, qui a permis de préserver une certaine dynamique pédagogique (ateliers scientifiques en 6^{ème}, itinéraires de découverte au cycle central), génère de très lourdes contraintes. En effet, deux jours par semaine, l'élève, qui prend déjà le bus matin et soir pour effectuer le trajet domicile-site de rattachement, doit ajouter à ces temps obligatoires de transport quotidien un temps supplémentaire (15 à 20 mn par trajet, selon les conditions climatiques) pour reprendre un autre bus dès son arrivée, qui le conduira sur l'autre site toute la journée avec retour le soir même. Tous, élèves et personnels, sauf les ATOSS, passent donc un temps considérable dans les transports, temps pris sur le temps scolaire, au prix d'une fatigue certaine, en particulier pour les enfants, fatigue curieusement niée par les familles. On peut s'interroger sur la viabilité d'une telle solution pour des élèves en bonne santé mais encore plus pour des jeunes, malades ou handicapés, dont on voit mal comment peuvent être accueillis dans ces conditions difficiles et ce d'autant plus que l'un des sites semble peu adapté à la vie d'un collège.

Cette organisation, très complexe et coûteuse sur le plan humain et matériel, fonctionne grâce au dynamisme de l'équipe actuelle de direction qui a su et pu jusqu'à présent gérer les multiples

contraintes. La structure est cependant fragilisée par la baisse constante des effectifs: le collège est passé au-dessous de la barre des 200 élèves à la rentrée 2005.

De par leur taille, leur fonctionnement administratif et pédagogique, les collèges multisites ne se différencient pas fondamentalement des petits collèges monosites, sauf à connaître plus de difficultés que ceux-là. C'est pourquoi, et conformément au cadre de réflexion établi par le président du conseil général des Ardennes et l'inspecteur d'académie DSDEN, les inspecteurs généraux ont choisi d'analyser l'ensemble des petites structures, soit les sites collégiaux accueillant moins de 300 élèves. Cela concerne 25 sites regroupés en 18 collèges: 11 monosites et 7 multisites, situés aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale, dont 4 d'entre eux classés en ZEP (cf. liste jointe en annexe).

3. La politique éducative et pédagogique des petits sites collégiaux et ses résultats

3.1 Les conditions matérielles et humaines.

Au préalable, il est important de préciser les conditions matérielles de cette politique éducative et pédagogique. Comme on l'a vu sur le cas particulier des collèges multisites, les petits sites collégiaux présentent des conditions d'accueil très contrastées. Si la plupart comportent en termes de locaux et d'équipements tout le nécessaire, d'autres en revanche sont hébergés dans des locaux peu adaptés à l'enseignement en collège (bâtiments provisoires ou peu fonctionnels, CDI exigus et peu fournis, manque de préau ou de foyer pour les élèves). Les sites collégiaux ne disposent pas tous d'une salle informatique ; dans tous les cas, la maintenance des matériels, qui repose souvent sur un seul professeur, est une difficulté. A l'inverse, certaines salles spécialisées pourtant bien équipées (SVT, technologie, physique, arts plastiques) sont sous-utilisées. Pourtant les locaux sont propres et bien entretenus, les budgets ne sont pas serrés. A noter que tous, même les collèges multisites, proposent un service de demi-pension, souvent ouvert aux élèves du primaire.

Pour ce qui concerne les personnels (d'encadrement, ATOS, d'éducation, enseignants), ils sont en nombre suffisant de l'avis général des personnels eux-mêmes. On l'a vu pour les collèges multisites, les moyens alloués par l'Etat sont convenables.

Souvent en place depuis longtemps, issus des Ardennes pour la plupart, les personnels se montrent très attachés à leur établissement. La mission a été frappée, lors de ses visites sur le terrain ou lors des rencontres avec leurs représentants, par leur dévouement et l'attention qu'ils portent à leurs élèves. Ainsi et par exemple, chez les enseignants, le remplacement des absences de courte durée s'est effectué jusqu'à présent sans problème, sur la base du volontariat.

La mission a rencontré des personnels de direction dynamiques et motivés, polyvalents par nécessité mais acceptant cela sans hésitation ; beaucoup occupent là leur premier poste de direction, la plupart sont originaires des Ardennes. Soucieux de bien comprendre pour le

dynamiser le fonctionnement de leur établissement, ils ont rassemblé avec le concours actif des services de l'inspection académique, des indicateurs utiles au pilotage du collège. Et tous s'interrogent avec lucidité sur la validité structurelle des établissements qu'ils dirigent. Cette culture de l'évaluation et cette exigence d'efficacité bien intégrées par les personnels d'encadrement ne semblent pas cependant suffisamment partagées par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

3.2 La population scolaire et la politique éducative

Les équipes de direction soulignent en général le comportement paisible des élèves mais déplorent le manque d'émulation des petits groupes, une ambition souvent limitée et l'ouverture culturelle souvent insuffisante de certains, liés pour une bonne part à l'enfermement sur soi que génèrent les trop petites structures. Les familles les plus défavorisées et donc les moins mobiles ont peu de possibilités locales d'accès à la culture. Plusieurs collèges ont mis en place des actions éducatives et culturelles pour sortir les élèves de leur isolement, voyages et sorties, mais les possibilités sont réduites par le petit nombre de professeurs disponibles et les coûts d'autant plus élevés que le nombre d'élèves concernés est faible.

L'enquête SIGNA confirme l'impression première d'une population scolaire calme et disciplinée. Sur les 18 EPLE, le total cumulé des faits recensés sur les trois dernières années s'élève à moins de 5 incidents graves pour 8 collèges, de 5 à 15 incidents pour 6 collèges dont 4 sont en ZEP. Enfin pour 3 collèges, les incidents signalés sont en nombre supérieur mais il faut interpréter ces chiffres avec prudence : ainsi, un établissement cumule 73 incidents graves ; on passe successivement de 4 cas annuels, à 60 pour redescendre à 9 à la rentrée 2004, avec un changement de l'équipe de direction.

S'agit-il d'un accès brusque de violence ou d'un problème d'appréciation, voire de saisie?

La mission a été frappée par la crainte, voire la peur sincère, exprimée par les familles, de devoir inscrire leur enfant dans des collèges aux effectifs plus élevés, synonymes pour elles de violence, de délinquance et d'échec scolaire.

L'absence de violence ne peut cependant faire oublier le mal-être de certains adolescents, liés à des problèmes sociaux et personnels. Le fonctionnement des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CE SC) repose sur l'engagement d'un petit noyau de personnels, porteurs de la plupart des actions entreprises. Certains CESC sont dynamiques (formation des délégués, éducation à la sécurité routière, à l'environnement, actions sur la santé, les conduites addictives), d'autres ne fonctionnent pas, faute d'animateurs disponibles. Il en va de même pour la vie associative (foyers socioéducatifs, associations sportives).

L'éducation à la citoyenneté passe par l'apprentissage de l'autonomie, la découverte des différences. La socialisation des élèves, qui fait partie de l'éducation qui doit leur être donnée, semble poser de réels problèmes, si l'on en croit d'une part des personnels d'encadrement et d'éducation des petits collèges rencontrés, d'autre part des proviseurs des lycées d'accueil: les premiers doutent de la capacité des collégiens à être autonomes et soulignent le besoin qu'ils ont d'être en permanence encadrés ; les seconds soulignent le véritable choc que représente pour

beaucoup de ces enfants le passage dans un lycée, structure plus vaste où l'autonomie doit être acquise ; un proviseur parle de certains des élèves venant des petits sites collégiaux comme de « véritables inadaptés sociaux », qu'il s'efforce néanmoins d'accompagner autant que possible, notamment en les regroupant dans des classes où ils retrouvent des élèves de leur village ou de leur collège d'origine.

3.3 La politique pédagogique

Des atouts certains...

Les petites structures disposent d'atouts fréquemment soulignés par les enseignants et les usagers. Les effectifs réduits et la stabilité des équipes pédagogiques devraient permettre un suivi individualisé des élèves. Les relations sont aisées au sein de la communauté éducative dans un site donné, la transition entre le primaire et le secondaire est facilitée par la proximité. Les familles font confiance à l'école et aux enseignants sur lesquels repose quasi exclusivement la réussite scolaire. En effet, l'habitat dispersé, les contraintes des transports ne permettent pas l'organisation d'activités éducatives en dehors du temps scolaire, les élèves ne bénéficient pas de soutien scolaire ou périscolaire organisé en dehors du collège.

...mais aussi des contraintes : l'utilisation de la dotation globale horaire (DGH), la construction des emplois du temps, l'offre de formation...

La dotation horaire des petits collèges dans les Ardennes est confortable et permet en théorie d'assurer tous les enseignements obligatoires mais le fonctionnement de très petites structures, en monosite ou en multisites, entraîne des contraintes multiples génératrices de surcoût. L'analyse précise de l'utilisation des dotations horaires permet de mieux cerner la situation.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2006, l'inspecteur d'académie a prévu d'accorder un « bonus » de 9,5 h à tous les petits collèges du département (multisite ou mono site) comprenant moins de 300 élèves. Par ailleurs, les II établissements accueillant la population scolaire la plus défavorisée reçoivent une dotation supplémentaire de 22 h, quelle que soit leur taille.

Par exemple, la direction d'un petit collège multisites dispose d'une DGH de 487 h pour une prévision d'effectifs de 360 à la rentrée 2006, soit un HIE de 1,35. Si le collège fonctionnait en monosite, après répartition des heures statutaires et des heures obligatoires devant élèves, y compris les heures d'aide au travail personnel (A TP) en 6^{ème}, les itinéraires de découverte (IDD) en 5^{ème} et 4^{ème} et l'option de découverte professionnelle en 3^{ème}, il disposerait d'une marge d'autonomie confortable de 36 h. **Or celle-ci est pratiquement tout absorbée par le fonctionnement parallèle des deux sites indépendants, organisés en réalité comme deux petits collèges autonomes avec des effets de seuil coûteux.**

Notons que pour ce collège où exercent une trentaine de professeurs, leurs déplacements sur les deux sites coûtent 13 h au total (décharge d'une heure de service hebdomadaire par enseignant pour commune non limitrophe).

Les chefs d'établissement doivent composer avec les multiples contraintes pour construire les emplois du temps; en raison du faible nombre de divisions par niveau, il est quasi impossible de modifier la composition très rigide des classes ou simplement de changer un élève de division.

Les petits collèges se trouvent alors confrontés malgré des moyens horaires convenables à des choix difficiles: limiter l'offre des options (latin, découverte professionnelle), regrouper les langues sur deux niveaux (allemand L V2 en 4^{ème} et en 3^{ème}, réduire les heures d'ATP et d'IDD. Leur marge d'autonomie est le plus souvent hypothéquée par le surcoût engendré par les contraintes de structure et de déplacement des enseignants. Ils font le plus souvent le choix de limiter l'aide individualisée et/ou l'offre de formation, notamment les IDD et l'option de découverte professionnelle...c'est-à-dire tous les dispositifs les plus récents, permettant l'individualisation et la diversification des enseignements. Or ces dispositifs ont justement été mis en place pour aider les élèves à surmonter leurs éventuelles difficultés et faciliter pour tous la construction d'un projet d'orientation personnel, à la fois adapté et ambitieux.

D'aucuns pourraient objecter qu'il suffirait alors d'augmenter encore les moyens mis à disposition de ces collèges pour pallier cette difficulté ; il faut alors rappeler que le département des Ardennes a globalement des moyens suffisants pour accueillir ses collégiens, plus que d'autres départements, y compris de l'académie de Reims, et que l'équité entre les collégiens commande que l'on s'interroge d'abord sur la meilleure utilisation possible, au bénéfice de tous, des moyens alloués ; au demeurant, les problèmes les plus lourds ne sont sans doute pas liés strictement au volume des moyens consacrés à tel ou tel dispositif.

...le travail difficile des équipes pédagogiques

Chaque discipline est représentée par un petit nombre d'enseignants, souvent en services partagés et donc en déplacement permanent, ce qui empêche tout travail en équipe par niveau ou par discipline. La baisse régulière des effectifs, d'une part, la disparition progressive des PEGC bivalents, d'autre part, ont pour conséquence l'augmentation des compléments de services entre plusieurs établissements, un professeur ne pouvant plus assurer tout son service dans un seul site. La convivialité, si fréquente et réelle dans les petites unités, ne peut tenir lieu d'échanges pédagogiques. Le conseil pédagogique, prévu dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, qui doit préparer la partie pédagogique du projet d'établissement, aura bien du mal à exister dans ces petites structures, faute de pouvoir rassembler un nombre suffisant de représentants de chaque champ disciplinaire.

On peut s'interroger également sur la capacité des petits collèges à mettre en place les orientations nouvelles de la politique éducative, qu'il s'agisse des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) destinés à prévenir le redoublement, des nouvelles modalités de l'enseignement des langues vivantes, de la préparation au Brevet informatique et Internet, de l'option découverte professionnelle, etc. Ces dispositifs supposent un travail en équipe pluridisciplinaire, une concertation accrue entre les enseignants, et nécessitent une plus grande souplesse dans la composition des groupes et des classes comme dans la confection des emplois du temps.

Les centres de documentation et d'information (CDI) ont des plages d'ouverture réduites et dans certains sites, ils ressemblent davantage à de petites bibliothèques qu'à de véritables CDI malgré

l'effort de jeunes professeurs documentalistes soucieux de dépoussiérer les fonds et de travailler en équipe (mais avec qui ?). Les emplois du temps très contraints des élèves ne leur permettent pas de fréquenter comme ils le devraient le CDI.

Enfin, les services de l'orientation, qui mènent une action volontariste pour lutter contre les déterminismes qui pèsent sur l'orientation, travaillent dans des conditions parfois difficiles dans les quatre centres d'information et d'orientation du département. L'un d'entre eux a choisi de ne pas assurer de permanence régulière de conseiller d'orientation psychologue dans les petits collèges (le COP ne se déplace que lorsque le site collégial a réuni une dizaine de demandes de rendez-vous), choix motivé par la multiplicité de petits sites éloignés concernant peu d'élèves. Cette organisation semble peu adaptée au contexte des Ardennes dans la mesure où les élèves des petits collèges méritent, plus que d'autres, un suivi particulier compte tenu de certaines tendances lourdes analysées infra. Les professeurs principaux et les COP doivent pouvoir travailler en équipe, ce qui ne semble pas toujours possible aujourd'hui.

Les contraintes de fonctionnement des petites structures constituent donc un frein à l'animation pédagogique et à l'émergence de véritables politiques pédagogiques ambitieuses, ayant pour objectif la réussite de tous les élèves. C'est précisément cette réussite que la mission a voulu approcher.

3.4 La réussite des élèves des petits collèges

Les éléments retenus pour réaliser cette évaluation sont simples mais significatifs, connus et compréhensibles : il s'agit d'observer le devenir des élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}, leurs résultats au brevet, leur accès aux formations de lycée, au regard bien entendu de la difficulté sociale qui est la leur. En effet, ce regard est nécessaire, chacun le sait, car les enfants des milieux les moins favorisés rencontrent plus de difficultés pour mener à bien leur cursus scolaire et c'est à l'école, en particulier, de faire en sorte que ces difficultés ne deviennent pas des handicaps insurmontables. Les services de l'inspection académique des Ardennes ont construit un indice de difficulté sociale, prenant en compte pour un établissement donné le nombre de boursiers, les catégories socioprofessionnelles des familles, les retards scolaires à l'entrée en 6^{ème}. On aboutit ainsi à un classement des 37 collèges du département.

Les comparaisons seront établies par rapport à la situation générale des collèges des Ardennes et de la population scolaire qu'ils accueillent: une comparaison avec l'ensemble des collèges de l'académie de Reims aurait eu l'inconvénient de rapprocher des territoires très différents et l'on aurait pu considérer que l'étude n'avait pas pris en compte les spécificités ardennaises.

Les résultats au diplôme national du brevet et la poursuite d'études en lycée.

La période observée correspond à celle des élèves qui étaient en 6ème en 2001 et en 3ème en 2005. Sur les 18 collèges de l'étude:

- **12 d'entre eux présentent une population scolaire sans difficulté sociale particulière par rapport à l'ensemble du département.**

De ce point de vue, on pourrait s'attendre à ce que les 12 collèges permettent pour le moins à leurs élèves d'avoir un cursus équivalent à celui de l'ensemble des collégiens ardennais. Or, ce n'est pas le cas:

- 4 collèges seulement permettent à leurs élèves d'avoir au diplôme national du brevet (DNB) des résultats égaux ou supérieurs à la moyenne départementale et, à la fois, un taux d'accès en seconde générale et technologique (seconde GT) égal ou supérieur: il s'agit de 4 collèges dont le contexte social est favorable, voire très favorable et, de plus, parmi ces 4, l'un d'entre eux a perdu un quart de ses élèves entre la classe de 6^{ème} et celle de 3^{ème}.
- 8 collèges accueillent des élèves dont la difficulté sociale est moyenne ou peu importante et pourtant ils leur permettent, moins que d'autres collèges aux caractéristiques comparables, d'obtenir le brevet. Deux toutefois permettent à leurs élèves d'accéder dans les mêmes proportions que les autres en seconde GT mais on constate qu'ils ont laissé partir entre le quart et le tiers de leurs élèves entre la 6^{ème} et la 3^{ème}.
- **6 collèges présentent une population scolaire dont la difficulté sociale est forte ou très forte.**

Si l'on peut comprendre qu'il soit plus délicat pour eux de conduire les élèves à la réussite, ils ne sont pas pour autant tous identiques de ce point de vue : 4 d'entre eux permettent à leurs élèves un accès en seconde GT inférieur de 5 points ou moins à la moyenne départementale alors même que, parmi eux, 2 voient disparaître au niveau de la classe de 3^{ème} entre le tiers et la moitié de leurs élèves entrés en 6^{ème}.

Si l'on prolonge l'observation du devenir des élèves en lycée d'enseignement général et technologique, on pourrait s'attendre à un parcours remarquable, compte tenu du peu d'élèves qui y accèdent et de la sélection de fait qui a déjà été opérée. Là encore, il faut se rendre à l'évidence: les élèves des petits collèges arrivés en terminale en 2005 ont accompli un cursus en 3 ans jusqu'au baccalauréat dans une proportion moindre que les autres (47,8 % contre 50,3 % pour les élèves issus des autres collèges du département).

Les grandes tendances de l'orientation des élèves.

Dans le département des Ardennes, l'orientation en seconde générale et technologique progresse régulièrement mais les élèves de 3^{ème} sont orientés plus souvent qu'ailleurs vers un cycle court, et particulièrement, on l'a vu, ceux des petits collèges. Ce phénomène correspond sans doute au choix des familles qui doutent de l'intérêt d'études longues pour une meilleure insertion professionnelle, ce d'autant que jusqu'à maintenant le secteur secondaire ardennais est le premier secteur économique du département avec une offre d'emplois majoritairement au niveau V. Mais les évolutions économiques sont telles que de plus en plus les emplois, y compris en Ardennes, se situent au niveau IV comme palier d'accès au niveau III soit par la formation initiale soit par la formation continue.

Il revient notamment à l'Education nationale, par les principaux acteurs de l'orientation que sont les chefs d'établissement, mais surtout les professeurs et les conseillers d'orientation-

psychologues, de **faire évoluer l'ambition des familles pour mettre ou remettre en marche l'ascenseur social.**

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école précise dans son article 23 :

« L'orientation et les formations proposées aux élèves tiennent compte de leurs aspirations, de leurs aptitudes et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire ».

Observations sur les sorties d'élèves au cours de la scolarité en collège.

Si le devenir des élèves orientés en seconde générale et technologique ou en lycée professionnel est assez bien identifié, on peut s'interroger sur le nombre significatif d'élèves qui disparaissent des petits collèges entre la 6^{ème} et la 3^{ème}, phénomène encore insuffisamment analysé. L'exode rural constitue l'explication la plus couramment avancée: les familles déménageraient vers les villes les plus proches à la recherche d'un emploi. Cet élément ne suffit cependant pas à expliquer des départs aussi importants.

Ainsi, contrairement à l'idée assez généralement admise que les élèves des petites structures sont plus et mieux suivis que les autres, on constate qu'un grand nombre d'entre eux n'y accomplissent pas le cursus complet 6^{ème}/3^{ème} : **10 sur 18 de ces collèges y perdent plus de 20% de leurs élèves.**

L'exemple d'un petit collège multisite.

Dans l'un des collèges concernés, l'équipe de direction, renouvelée en 2004, s'est préoccupée de ce phénomène et a analysé le parcours des 30 élèves les plus en difficulté à l'entrée en 6^{ème} ¹¹, pour quatre promotions de 1999 à 2002, l'étude révèle le devenir, quatre années après leur entrée au collège, de ces élèves. La population scolaire de ce collège multisite présente des caractéristiques sociales assez proches de celles des élèves du département.

Sur une promotion de 30 élèves en difficulté, inscrits en 6^{ème} des rentrées 1999 à 2002 en moyenne chaque année:

- 3 % partent en SEGPA en 6^{ème}
- 16 % quittent le collège en fin de 5^{ème}, le plus souvent pour rejoindre l'enseignement public agricole ou une maison familiale et rurale (MFR),
- 21 % quittent le collège en fin de 4^{ème}
- 12 % seulement quittent le collège suite à un déménagement.

Au total 16 élèves en moyenne, soit 52 % des 30 élèves les plus en difficulté à l'entrée en 6^{ème}, n'arrivent pas 3^{ème}. Par ailleurs, le redoublement s'est révélé particulièrement inefficace puisque 82 % des élèves issus des groupes observés qui ont redoublé au cours de leur scolarité au collège n'ont pas atteint la classe de 3^{ème}.

Pour l'ensemble des élèves qui ont pu accéder à la classe de 3^{ème}, les résultats au diplôme national du brevet, de juin 2003 à juin 2005, correspondent globalement aux pourcentages attendus, la sélection des élèves ayant été faite en amont. On peut alors s'étonner que le pourcentage d'orientation en 2^{nde} G7: pour la même période, se situe à environ 5 points en moyenne au-dessous des taux du département.

Il apparaît donc que ce collège n'a pas été en mesure d'accompagner les élèves les plus en difficulté et d'empêcher leur départ en cours de scolarité.

Le cas ne semble pas isolé: dans d'autres petits collèges, les vœux peu ambitieux de certaines familles sont aggravés par la sélectivité de l'équipe enseignante. Les autorités académiques semblent vouloir agir sur les structures pour limiter le départ prématuré des élèves du collège en diminuant l'offre de formation en lycée professionnel: les classes de 3ème préparatoire à la voie professionnelle (PVP) sont progressivement réduites et remplacées par des 3èmes à module de découverte professionnelle avec des capacités d'accueil sensiblement moindres. Les collèges devront donc désormais gérer la difficulté scolaire en utilisant tous les dispositifs pédagogiques prévus pour l'accompagnement des élèves.

Une « étude sur un panel de petits collèges » par la direction des ressources humaines et les inspecteurs pédagogiques régionaux de l'académie de Reims, préalable à la mise en place des collèges multisites et datée de juin 1999, posait deux objectifs majeurs à leur évolution: « améliorer le taux de réussite au brevet, optimiser l'orientation des élèves en seconde ». Six ans après, on doit admettre que ces objectifs n'ont pas été atteints.

On constate donc, dans les petits sites collégiaux comparés à l'ensemble des collèges du département :

- **des sorties prématurées d'élèves au cours de la scolarité en collège,**
- **des résultats au brevet globalement inférieurs aux résultats attendus,**
- **un accès en classe de seconde générale et technologique moindre,**
- **un cursus en lycée plus difficile.**
-

Il faut donc s'interroger sur la valeur ajoutée des petits sites collégiaux et sur leur réelle performance, dans les conditions actuelles de fonctionnement.

4. Conclusion et suggestions

4.1 Constat global

Contrairement aux propos généralement tenus, sans doute de bonne foi, par certains interlocuteurs, les petits collèges des Ardennes, qu'ils soient multisites ou mono sites, ne donnent pas aujourd'hui à leurs élèves les mêmes atouts que les autres: globalement, les élèves y réussissent moins bien, accèdent moins au lycée général et technologique et, lorsqu'ils y accèdent, y réussissent avec plus de difficultés scolaires ou de socialisation. De ce point de vue, les collèges multisites n'agissent pas mieux, mais connaissent en outre des difficultés de fonctionnement et d'organisation plus marquées.

Ce constat ne saurait mettre en cause les institutions, Education nationale et conseil général, dans la mesure où elles ont toujours donné à ces établissements les moyens de fonctionner. Il ne saurait non plus mettre en cause les personnels des collèges concernés: ceux-ci, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, font preuve de compétence et d'engagement. Les sources de ce qu'il faut bien appeler un dysfonctionnement sont en grande partie dans les conditions structurelles de fonctionnement de ces collèges.

La multiplicité des sites dont chacun accueille peu d'élèves a pour première conséquence une dispersion inefficace des moyens horaires, alors même que ceux-ci sont plus importants qu'ailleurs. Les moyens qui pourraient être consacrés à l'aide individualisée et au soutien, aux activités transversales ou à la diversification de l'offre de formation (notamment linguistique) sont consacrés aux seuls enseignements obligatoires dans des structures/classes plus nombreuses, compte tenu de la dispersion, et pas toujours remplies, et aux surcoûts engendrés par les services partagés des enseignants. Enfin, un site accueillant quelques dizaines d'élèves ne pourra jamais bénéficier des équipements d'un collège qui en accueille plusieurs centaines.

Au-delà des moyens, le faible nombre de classes par niveau et par site (parfois une, généralement deux) ne permet pas la mise en place d'activités pédagogiques interdisciplinaires ; il ne favorise pas une émulation réelle et saine des élèves, non plus que la constitution d'équipes d'enseignants assez fortes numériquement pour que des échanges riches et variés, nécessaires à la construction de projets communs, puissent avoir lieu.

Enfin, le maintien dans un environnement restreint, clos et surprotégé, des élèves ne favorise pas, c'est le moins que l'on puisse dire, leur ouverture et leur socialisation, malgré tous les efforts que la plupart des petits collèges font en ce sens.

Quant à l'aménagement du territoire, qu'à juste titre les élus locaux souhaitent et défendent, il faut peut-être considérer qu'aujourd'hui, eu égard à l'efficacité réelle du système des petits collèges, il n'est pas valablement réalisé.

Tous les collégiens des Ardennes doivent, comme les autres, pouvoir bénéficier d'un service public d'éducation efficace et ambitieux; la majorité des interlocuteurs que la mission a rencontrés semble avoir admis que la situation actuelle ne peut pas rester en l'état.

Les représentants des organisations syndicales des personnels ont tenu à rappeler qu'elles considéraient comme une réussite l'évolution structurelle du premier degré, avec la constitution des « pôles scolaires » correspondant à de solides « écoles du territoire », vivantes et bien équipées. Soulignant cela, elles indiquent que la situation actuelle des collèges peut évoluer si de bonnes conditions sont données à cette évolution comme ce fut le cas pour le premier degré.

La position de la principale organisation représentative des personnels de direction est sans ambiguïtés: « *l'organisation pédagogique actuelle des collèges à faible effectif en élèves et personnels ne permet pas un fonctionnement du service public favorable à la réussite des élèves. En conséquence, la volonté du conseil général de revoir la carte des collèges, quand elle va dans ce sens, nous paraît nécessaire* » et ce syndicat « *y souscrit volontiers* ». Rappelant que les choix définitifs relèvent de la stricte responsabilité de la collectivité de rattachement et soucieux de la bonne marche des établissements, ils souhaitent être informés précisément des modalités de mise en œuvre des décisions qui seront prises.

A l'évidence, la situation ne peut pas rester en l'état, notamment - mais pas exclusivement - pour ce qui concerne les collèges multisites. Des enfants y ont perdu et continuent d'y perdre des atouts. Elle le peut d'autant moins que la population scolaire attendue dans les collèges des Ardennes va, quelles que soient les hypothèses, encore diminuer dans les prochaines années.

4.2 Suggestions

Un président de conseil général et un inspecteur d'académie DSDEN ont de concert posé, en responsables lucides et courageux, le problème qui existe dans de nombreux autres départements métropolitains. Ils souhaitent y apporter une réponse pratique. Si sont mises en œuvre les conditions nécessaires, l'entreprise aura toute chance d'aboutir dans la sérénité sociale retrouvée.

Il n'appartient évidemment pas à la mission d'inspection générale de faire des recommandations au président du conseil général des Ardennes ; mais il appartient à l'Education nationale, en tant que responsable du service public, d'être attentive aux conditions matérielles dans lesquelles l'acte éducatif se déroule. Le président du conseil général a affirmé publiquement et à plusieurs reprises qu'il ne s'agissait pas pour sa collectivité de « faire des économies » : si économies il y a, elles seront réinvesties dans le système éducatif. De ce point de vue, des installations immobilières et des équipements améliorés pour tous les collèges du futur réseau, en tant que de besoin, constituent l'une des conditions essentielles de la réussite. Dans le même temps, le conseil général travaille à une nouvelle organisation des transports scolaires; ceux-ci, en effet, auront besoin d'être revus et adaptés à la mesure du futur réseau, pour que les temps de trajet des élèves soient acceptables; c'est là effectivement une seconde condition. Une troisième, liée en partie à la précédente, est sans doute à prendre en compte: elle concerne l'accueil en tant que demi-pensionnaires d'élèves qui jusqu'à présent ne le sont pas; au-delà d'éventuels problèmes de locaux et d'équipements à résoudre, il peut y avoir pour les familles des contraintes financières à réduire.

L'Education nationale doit, elle aussi, prendre des engagements, en cohérence avec ceux du conseil général; ils constitueront les autres conditions de la réussite du projet. Il paraît nécessaire de maintenir au nom de l'équité, à nombre d'élèves égal, les moyens d'enseignement et d'encadrement actuels des collèges, même si le nombre de sites collégiaux diminue: le décalage qui existe aujourd'hui dans la réussite des élèves entre ceux des petites structures et les autres doit impérativement être réduit.

Mais cela ne suffira sans doute pas: il faudra sûrement, de manière contractuelle, accompagner par le soutien direct, l'animation et, en tant que de besoin, par la formation continue:

- les équipes de direction au sens large du terme, pour qu'elles soient pleinement attentives au pilotage de leur établissement et disposent à cet effet d'outils et de moyens adaptés,
- les équipes pédagogiques, d'abord pour qu'elles se constituent valablement, ensuite qu'elles puissent vivre et travailler utilement, et ce chantier-là doit être ouvert avec les corps d'inspection (des disciplines mais aussi de vie scolaire et d'orientation), dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'établissement.

Si ces conditions sont réunies, on peut alors augurer que les Ardennes se doteront, de manière exemplaire, d'un réseau solide de collèges, capable, compte tenu de sa taille, de faire face à l'avenir démographique, suffisamment fort et ambitieux pour relever des défis, plus lourds ici qu'ailleurs, en matière d'éducation, de formation, d'insertion et de promotion des jeunes: un réseau dès lors attractif aussi bien pour les familles et les élèves que pour les personnels, véritable levier pour l'aménagement d'un territoire porteur d'avenir.

Annexes

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES:

- Le recteur de l'académie de Reims, le secrétaire général, la secrétaire générale adjointe,
- Le président du conseil général des Ardennes, les vice-présidents, le directeur général des services
- Le préfet des Ardennes, la secrétaire générale de la préfecture
- L'IA DSDEN, le secrétaire général de l'inspection académique des Ardennes
- L'IEN IO et les directeurs des quatre CIO des Ardennes,
- Les membres du bureau de l'Association des Maires des Ardennes,
- Les représentants titulaires et suppléants des organisations syndicales suivantes siégeant au CTPD et au CDEN: UNSA Education, FSU, SGEN/CFDT, FO, CGT,
- Pour les parents d'élèves, les présidents départementaux des fédérations PEEP et FCPE,
- La secrétaire départementale du SNPDEN,
- Les équipes de direction des collèges suivants: Asfeld/ Château-Porcien, Attigny, Buzancy/ Grandpré, La Fontaine à Charleville-Mézières, Mouzon/Raucourt, Rocroi/Maubert-Fontaine, Signy l'Abbaye/Chaumont-Porcien, Signy le PetitLiart, Vouziers/Le Chesne,
- Les proviseurs des lycées de Vouziers, Bazin de Charleville, de Rethel.

Liste des Quatre sites visités:

- Collège de Asfeld/ Château-Porcien
- Collège de Buzancy/ Grandpré

Liste des 18 collèges comprenant des sites collégiaux de moins de 300 élèves (en multisite ou en monosite)

Buzancy-Grandpré
Rocroi- Maubert - Fontaine
Signy le Petit-Liart
Asfeld -Château- Porcien
Mouzon-Raucourt
Signy l' Abbaye-Chaumont-Porcien
Vouziers-Le Chesne
Jean Moulin à Revin
Attigny-Machault
La Fontaine à Charleville-Mézières
Rouget de Lisle à Charleville-Mézières
Juniville
Le Lac à Sedan
Vireux-Wallerarad
Bogny-sur-Meuse
Briand à Revin
Rimogne
Frénois à Sedan